

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS
Séance du 28 mars 2014
Délibération n°14-054

Nombre de membres :
- du Conseil Municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 24 mars 2014
Date d'affichage : 24 mars 2014

Présents : Mesdames Elsa BRUNEL, Raphaëlle COURTIAL, Anne-Marie DELARBRE, Anne DESBRUS ,
Martine FINIELS, Iris PONS, Marie- Joséphe REYNAUD, Danielle SAGNES , Isabelle SALLES,
Bernadette TRAVERSIER , Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Frank de
PIERREFEU, Marcel FRECHET, Pascal FUOCO Gérard GOULLEY , Gilbert GREVE , Jean-Pierre
MAISONNIAC et Gérard NONY.

Secrétaire de séance : Madame Iris PONS

Objet de la délibération : Mise en place du Conseil Municipal et élection du maire

Le vingt-huit mars deux mille quatorze, à vingt heure trente, les dix-neuf membres du Conseil Municipal de la Commune de Vernoux-en-Vivarais proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du vingt-trois mars deux mille quatorze, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Claude Marie MARTIN, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés Mesdames Elsa BRUNEL, Raphaëlle COURTIAL, Anne-Marie DELARBRE, Anne DESBRUS , Martine FINIELS, Iris PONS, Marie Jo REYNAUD, Dany SAGNES , Isabelle SALLES, Bernadette TRAVERSIER ,Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Frank de PIERREFEU, Marcel FRECHET, Pascal FUOCO Gérard GOULLEY , Gilbert GREVE, Jean-Pierre MAISONNIAC et Gérard NONY .

Madame Anne DESBRUS, le plus âgé des membres du Conseil Municipal a ensuite pris la présidence.

Fait à VERNOUX EN VIVARAIS
Les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Au registre suivant les signatures

Martine FINIELS
Maire de Vernoux-en-Vivarais.

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS
Séance du 28 mars 2014
Délibération n°14-055

Nombre de membres :	Date de la convocation	: 24 mars 2014	
- du Conseil Municipal	: 19	Date d'affichage	: 24 mars 2014
- en exercice	: 19		
- qui ont pris part à la délibération	: 19		

Présents : Mesdames Elsa BRUNEL, Raphaëlle COURTIAL, Anne-Marie DELARBRE, Anne DESBRUS ,
Martine FINIELS, Iris PONS, Marie- Josèphe REYNAUD, Danielle SAGNES , Isabelle SALLES,
Bernadette TRAVERSIER , Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Frank de
PIERREFEU, Marcel FRECHET, Pascal FUOCO Gérard GOULLEY , Gilbert GREVE , Jean-Pierre
MAISONNIAC et Gérard NONY.

Secrétaire de séance : Madame Iris PONS

Le vendredi vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne DESBRUS, membre le plus âgé du Conseil Municipal,

Objet de la délibération : Election du Maire

Madame Anne DESBRUS, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, préside la séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Iris PONS pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le Conseil à procéder à l'élection du maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après appel à candidature à la fonction de maire, Madame Martine FINIELS se porte candidate.

Chaque Conseiller a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Au premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
- A déduire : bulletins litigieux énuméré aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	4
- Reste pour suffrages exprimés	15

A obtenu : Madame Martine FINIELS quinze (15) voix

Madame Martine FINIELS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Fait à VERNOUX EN VIVARAIS
Les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Au registre suivant les signatures

Martine FINIELS
Maire de Vernoux-en-Vivarais.

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS
Séance du 28 mars 2014
Délibération n°14-056

Nombre de membres :
- du Conseil Municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 24 mars 2014
Date d'affichage : 24 mars 2014

Présents : Mesdames Elsa BRUNEL, Raphaëlle COURTIAL, Anne-Marie DELARBRE, Anne DESBRUS ,
Martine FINIELS, Iris PONS, Marie- Joséphe REYNAUD, Danielle SAGNES , Isabelle SALLES,
Bernadette TRAVERSIER , Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Frank de
PIERREFEU, Marcel FRECHET, Pascal FUOCO Gérard GOULLEY , Gilbert GREVE , Jean-Pierre
MAISONNIAC et Gérard NONY.

Secrétaire de séance : Madame Iris PONS

Le vendredi vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine FINIELS , Maire

Objet de la délibération : Désignation du nombre d'adjoints

Conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Madame Martine FINIELS , Maire invite le Conseil Municipal à déterminer le nombre
d'adjoints.

Ce nombre ne peut pas être supérieur à trente pour cent de l'effectif global du Conseil
Municipal, soit cinq adjoints pour la Commune de Vernoux-en-Vivarais.

Madame le Maire propose la nomination de cinq adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à cinq le nombre d'adjoints
au Maire de la Commune de Vernoux-en-Vivarais.

Fait à VERNOUX EN VIVARAIS
Les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Au registre suivant les signatures

Martine FINIELS
Maire de Vernoux-en-Vivarais.

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS
Séance du 28 mars 2014
Délibération n°14-057

Nombre de membres :	Date de la convocation	: 24 mars 2014	
- du Conseil Municipal	: 19	Date d'affichage	: 24 mars 2014
- en exercice	: 19		
- qui ont pris part à la délibération	: 19		

Présents : Mesdames Elsa BRUNEL, Raphaëlle COURTIAL, Anne-Marie DELARBRE, Anne DESBRUS ,
Martine FINIELS, Iris PONS, Marie- Joséphe REYNAUD, Danielle SAGNES , Isabelle SALLES,
Bernadette TRAVERSIER , Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Frank de
PIERREFEU, Marcel FRECHET, Pascal FUOCO Gérard GOULLEY , Gilbert GREVE , Jean-Pierre
MAISONNIAC et Gérard NONY.

Secrétaire de séance : Madame Iris PONS

Le vendredi vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine FINIELS , Maire

Objet de la délibération : Election des adjoints

Conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des
Collectivités Territoriales, Madame Martine FINIELS, maire, rappelle que les adjoints sont élus au
scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les conseillers du
conseil municipal. Sur chacune de listes, l'écart ente le nombre des candidats de chaque sexe ne peut
être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai d'une minute pour le dépôt, auprès du maire, des
listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers
municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, Madame le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions
d'adjoint au maire a été déposée.

Chaque Conseiller a déposé dans l'urne le bulletin de liste des adjoints.

Au premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
- A déduire : bulletins litigieux énuméré aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	4
- Reste pour suffrages exprimés	15

Ont obtenu :	Monsieur Marcel FRECHET	quinze (15) voix
	Madame Danielle SAGNES	quinze (15) voix
	Monsieur Yohan BLANCHARD	quinze (15) voix
	Madame Bernadette TRAVERSIER	quinze (15) voix
	Monsieur Gilbert GREVE	quinze (15) voix

Monsieur Marcel FRECHET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{ER} adjoint et a été
immédiatement installé,

Madame Dany SAGNES ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée 2ème adjoint et a été
immédiatement installée,

Monsieur Yohan BLANCHARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3ème adjoint et a
été immédiatement installé,

Madame Bernadette TRAVERSIER ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée 4ème
adjointe et a été immédiatement installée,

Monsieur Gilbert GREVE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5ème adjoint et a été
immédiatement installé.

Fait à VERNOUX EN VIVARAIS
Les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Au registre suivant les signatures
Martine FINIELS,
Maire de Vernoux-en-Vivarais

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS
Séance du 28 mars 2014
Délibération n°14-058

Nombre de membres :
- du Conseil Municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 24 mars 2014
Date d'affichage : 24 mars 2014

Présents : Mesdames Elsa BRUNEL, Raphaëlle COURTIAL, Anne-Marie DELARBRE, Anne DESBRUS ,
Martine FINIELS, Iris PONS, Marie- Joséphe REYNAUD, Danielle SAGNES , Isabelle SALLES,
Bernadette TRAVERSIER , Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Frank de
PIERREFEU, Marcel FRECHET, Pascal FUOCO Gérard GOULLEY , Gilbert GREVE , Jean-Pierre
MAISONNIAC et Gérard NONY.

Secrétaire de séance : Madame Iris PONS

Le vendredi vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine FINIELS , Maire

Objet de la délibération : Information sur les délégations de fonctions du maire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des domaines de compétences déléguées aux
adjoints :

- Monsieur Marcel FRECHET, premier adjoint : chargé des Travaux et de l'Urbanisme ;
délégation générale de signature ;
- Madame Danielle SAGNES, deuxième adjoint : chargée des Ressources Humaines, de la
Vie Sociale et de la Politique Touristique;
- Monsieur Yohan BLANCHARD, troisième adjoint : chargé des finances communales ;
- Madame Bernadette TRAVERSIER, quatrième adjoint : chargée de l'Education, la
jeunesse, le périscolaire et du conseil municipal intergénérationnel;
- Monsieur Gilbert GREVE, cinquième adjoint : chargé de la Culture, des sports, de la Vie
Associative, de l'animation et des fêtes ;
- Monsieur Pascal FUOCO, conseiller municipal : délégué à la voirie.

Le Conseil Municipal en prend acte.

Fait à VERNOUX EN VIVARAIS
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Au registre suivant les signatures

Martine FINIELS,
Maire de Vernoux-en-Vivarais.